



Billet du président

Les travailleurs âgés à nouveau courtisés

Après la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse, ainsi que l'arrivée en retraite des personnes nées du baby boom, les pouvoirs économiques et politiques s'inquiètent. Ils se demandent qui, dans le futur, devra garantir la production en cas de pénurie de personnel qualifié. Tout à coup, ils se souviennent qu'il devrait y avoir encore des travailleurs âgés sur le marché qui pourraient faire l'affaire. Alors qu'au cours de ces deux dernières décennies, les travailleurs âgés étaient mis à la retraite anticipée sans ménagement ou licenciés de manière abrupte à partir de 55 ans, voilà qu'ils redeviennent intéressants pour l'économie.

Suite à l'acceptation au Parlement du postulat Rechsteiner, le Conseil fédéral a été chargé d'organiser une Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés. Préalablement à cette conférence, le chef du Département de l'économie, M. Johann Schneider-Ammann, a convié à un entretien les organisations qui traitent spécifiquement les questions liées aux personnes et travailleurs âgés. Elles ont pu faire part au chef du Département de l'économie et au Secrétaire d'Etat à l'économie (SECO) de leurs attentes et préoccupations.

La Fédération suisse des retraités (FSR) était l'une d'entre elles. Elle a donc été invitée, le 13 avril dernier, à participer à ces pourparlers. Elle était représentée par sa vice-présidente, Christiane Layaz, et par son président, votre serviteur. D'entrée de cause, le président a tenu à souligner combien il était nécessaire que les pouvoirs politiques se soucient enfin des travailleurs âgés afin de valoriser leur expérience et leurs compétences. Les travailleurs d'un certain âge bénéficiant d'une expérience éprouvée seraient aujourd'hui les bienvenus pour faire face à la pénurie de personnel qualifié qui se dessine. La FSR a fondé son intervention sur cinq axes principaux susceptibles d'améliorer sensiblement la situation des travailleurs âgés sur le marché de l'emploi. Ils sont les suivants :

1. Renforcer la protection des travailleurs âgés contre les licenciements ;

Rendre plus difficiles les licenciements pour raison d'âge en renforçant la loi sur la participation pour que celle-ci devienne une

exigence incontournable. Actuellement, cette loi n'est qu'un tigre de papier. Il faut rendre l'emploi plus contraignant en imposant aux entreprises quelques règles essentielles à ne pas outrepasser.

2. Instaurer une formation de rattrapage ;

Les adultes titulaires d'un certificat fédéral de capacité devenu obsolète sur le marché de l'emploi ou qui sont sans diplôme professionnel ont besoin d'une formation de rattrapage. Ces personnes travaillent souvent dans des conditions précaires et sont également les plus touchées par le chômage et l'arrivée en fin de droit. Pourtant, elles représentent un groupe de personnes ayant un potentiel facile à développer dans un contexte de pénurie croissante de main d'œuvre qualifiée. Les employés les plus âgés représentent, avec les femmes, le plus grand potentiel de main-d'œuvre non-valorisée. Il y a donc lieu de leur faciliter l'emploi. En plus de modèles alternatifs de temps de travail et de la possibilité de changement de fonction, il faut que les entreprises instaurent une planification du temps de travail et de récupération adéquate.

3. Prendre aux sérieux la formation continue ;

La formation constitue une base très importante pour le développement personnel, économique et social. Au cours de ces prochaines années, c'est la génération ayant connu de forts taux de natalité qui entrera à la retraite. Dans la plupart des professions, ce phénomène entraînera des lacunes d'emplois qui devront être comblées. Cette situation exige une politique de formation intensive qui doit s'adresser à toutes les générations. En outre, les travailleurs âgés sont davantage précarisés du fait de la menace de déqualification ou de perte de capacité concurrentielle sur le marché de l'emploi. La formation continue devient donc un impératif incontournable.

4. Faciliter, accompagner et financer le retour à la vie active ;

Les personnes qui se sont éloignées plusieurs années du marché du travail pour des raisons familiales ou pour l'éducation des enfants

ont besoin d'une aide pour reprendre une activité. La Confédération doit adopter un concept spécifique dans ce sens. Ce concept comprendra un assouplissement des conditions d'accès aux mesures prévues par la loi sur le chômage ainsi qu'un système de chèque de formation.

5. Adapter le système des bourses aux besoins des adultes précarisés ;

Le système des bourses est exclusivement réservé aux jeunes aux études ou en formation. Pourtant, bien des adultes auraient besoin d'un coup de pouce pour entreprendre des cours indispensables à une nouvelle formation. Cette aide spontanée devrait être accordée

et financée par l'Etat selon le système des bourses d'étude. Une autre source de financement consisterait à prélever une contribution de solidarité sur les plus hauts salaires et notamment sur ceux des managers qui encaissent des salaires mirobolants, voire indécents.

Ces propositions et celles résultant de la Conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés seront étudiées par le Chef du Département de l'économie et par le SECO, qui en retiendront un certain nombre afin de les transposer rapidement dans la pratique. Il y a donc une volonté d'agir et d'agir rapidement. La FSR ne peut que saluer cette initiative et s'en féliciter.

Michel Pillonel

Fédération vaudoise des retraités

A propos des membres individuels

Rappelons qu'historiquement la Fédération vaudoise des retraités, FVR, n'était composée que de membres individuels. Cela étant, elle est constamment appelée à entreprendre des campagnes de recrutement afin de remplacer les membres décédés ou trop âgés pour participer aux activités des sections régionales.

En 2014, la campagne de recrutement a été axée sur la région lausannoise et a permis d'accueillir 460 nouveaux membres. Notons que, dans le canton de Vaud, il convient d'acheter les adresses auprès de la Fondation du Bureau Vaudois d'adresses. Il faut compter environ frs. 0.70 par adresse y compris enveloppe, impression, bulletin d'adhésion, pliage, mise sous pli, TVA. A ce montant s'ajoutent les frais de port. C'est ainsi que 12'989 adresses ont été achetées. Les personnes ciblées étaient âgées de 64 à 70 ans.

Par ailleurs, la FVR a également assaini le fichier de ses membres après prise de contact avec les personnes, ou leurs proches, qui ne payaient plus leur cotisation depuis deux ans. Il s'agissait essentiellement de membres très âgés, décédés ou entrés dans un établissement médico-social. Actuellement, le fichier comprend 4'200 membres.

Une nouvelle campagne de recrutement sera organisée en 2015 dans une autre région vaudoise, car nous n'avons pas d'autre moyen pour accueillir de nouveaux membres.

Membres collectifs

Notons aussi que l'assemblée des délégués 2014 a modifié les statuts en complétant l'article 4 qui stipule dorénavant que "La Fédé-

ration peut admettre comme membres collectifs des associations ou organisations vaudoises d'entreprises ou de collectivités publiques qui regroupent des retraités".

C'est ainsi que le Club d'ânés d'Avenches, fort de plus de cent membres, a pu adhérer à la FVR, ce qui nous réjouit.

Evolution des soins à domicile dans le canton de Vaud

En 2014, l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile / AVASAD, qui réunit sept associations/fondations gérant 53 Centres médico-sociaux répartis sur tout le territoire vaudois, a dispensé plus de 3 millions d'heures de prestations directes et indirectes pour 30'000 clients.

Notons que, ces dix dernières années (2005-2014), le nombre d'heures de soins de base prodiguées par les Centres médico-sociaux vaudois a progressé de plus de 43 %.

Quant au nombre d'heures de soins infirmiers (évaluation, traitement) prodiguées par les Centres médico-sociaux, l'augmentation est de plus de 58 %.

Mentionnons encore que chaque jour de l'année 2012 (en moyenne), les collaboratrices et collaborateurs de l'AVASAD sont intervenus pour plus de 8'000 prestations auprès de 4'780 clients dont l'âge moyen est 74,4 ans. Précisons que plus de la moitié de la clientèle est âgée de 80 ans et plus.

Christiane Layaz-Rochat
présidente de la Fédération vaudoise des retraités

GenerazionePiù

Nos avons reçu le rapport annuel 2014 suivant de nos amis tessinois:

1) Les activités de GenerazionePiù au niveau cantonal et au niveau des cinq sections méritent un jugement positif.

2) Le total des membres inscrits atteint le chiffre considérable de 6'000 personnes. L'ouverture du nouveau centre d'assistance sociale contribuera à en ajouter encore.

2.1) Sur nos cinq sections régionales, deux n'ont plus de président, l'une à cause du décès du titulaire et l'autre à cause de sa démission pour raisons de santé. Pour remplacer ces deux personnes, nous cherchons des membres "jeunes", prêts à animer la vie de la section.

3) Les activités sont multiples, nous organisons des cours sur les techniques digitales, des cours de langues, des cours pour le training de la mémoire, des séjours et des voyages d'étude d'un ou de plusieurs jours, des séjours aux thermes, qui ont une durée de huit jours.

4) A la suite de l'ouverture du centre d'assistance sociale (d'après les instructions du Département de la santé et de l'action sociale), GenerazionePiù, grâce aux efforts de son secrétaire cantonal, Marco Treichler, a pris contact avec d'autres associations et organisations cantonales en vue d'une collaboration.

4.1) Des membres de GenerazionePiù sont présents dans le Conseil suisse des aînés, la Fédération suisse des retraités et le Conseil tessinois des aînés, une situation unique en Suisse.

5) En ce qui concerne les médias, nous avons le privilège de disposer de quatre pages bi-mensuelles dans le journal du syndicat OCST (Organizzazione Cristiano-Sociale Ticinese). On y traite des thèmes culturels ou d'actualité et on publie des comptes-rendus de conférences. Une page est réservée aux activités des sections. Le journal a un tirage de 26'000 exemplaires sur le plan cantonal, y compris les régions de frontalières avec l'Italie.

5.1) Le secrétariat cantonal dispose aussi d'un site web, avec des links, newsletters etc.

En voici l'adresse: www.generazionepiu.ch

6) Chaque année, depuis l'an 2000, GenerazionePiù publie un Vademecum illustré d'environ soixante pages traitant de thèmes qui ne concernent pas seulement les personnes âgées.

6.1) Les trois dernières années, les thèmes suivants ont été traités dans le Vademecum par des personnalités tessinoises:

Pour une société de tous les âges (2012)

Etre une personne âgée aujourd'hui . . . croix ou délice? (2013)

Génération, âges de la vie . . . quel héritage? (2014)

6.2) Cette année, le Vademecum présentera sa propre évolution, après 15 ans d'existence, à l'occasion du 35ème anniversaire de GenerazionePiù, le 20 septembre 2015.

MLD/avril 2015



S P I T E X

Hilfe und Pflege zu Hause

Les soins à domicile

Plus de 1,4 million de personnes âgées de 65 ans ou plus vivent actuellement en Suisse. On estime que ce chiffre augmentera à 2,2 millions jusqu'en 2030. Toujours plus de personnes âgées souhaitent continuer à vivre chez elles, même si elles ont besoin d'aide et de soins que, pour une raison quelconque, les enfants ne leur apportent pas.

Un marché juteux s'est ouvert aux fournisseurs de soins et d'assistance. Déjà maintenant, plus de cent entreprises privées se pressent dans ce domaine plein d'avenir. Elles fournissent ce que l'entreprise d'utilité publique Spitex ne peut pas fournir partout: faire des com-

missions, aider aux soins corporels, la comptabilité ou simplement être présent, 24 heures sur 24 si nécessaire.

Mais ce jeune marché d'aide aux seniors manque de prescriptions et de sécurité légale. Le travail dans le ménage privé n'est pas soumis à la loi sur le travail en Suisse. Il y a souvent des abus et du dumping salarial qui font du tort à ceux qui travaillent sérieusement. Selon Paul Fritz "un marché parallèle a vu le jour dans l'assistance privée". Il est le chef de Home Instead, une entreprise américaine, qui est le plus important fournisseur privé d'assistance non médicale aux seniors en Suisse. Une assistance de 24 heures sur 24 peut

coûter jusqu'à 12'000 francs par mois. Selon Fritz, on ne peut guère faire moins cher en employant du personnel formé et correctement rétribué.

Les intermédiaires étrangers ne demandent qu'une fraction de ce montant pour la même prestation. La maison Getcare, par exemple, l'offre à 1'990 francs par mois et "avec coeur". Le personnel originaire de la Slovaquie est recruté via un numéro de téléphone suisse. D'autres fournisseurs d'assistance travaillent également avec du personnel d'Europe de l'est à des tarifs semblables.

Ce commerce n'est pas légal: les intermédiaires douteux ne possèdent pas le permis fédéral de location de personnel nécessaire. Ces derniers mois, le Secrétariat d'état à l'économie (Seco) a porté plainte contre plusieurs intermédiaires, mais le commerce semble continuer à fonctionner.

A part les intermédiaires étrangers, des organisations à but lucratif suisses Spitex utilisent aussi des femmes provenant d'Europe de l'est comme main-d'oeuvre bon marché. Au mois de mars, un tribunal bâlois a rendu un jugement en faveur d'une assistante polonaise. Son employeur, une organisation Spitex privée, doit lui verser un montant d'arriérés de 15'000 francs, car elle n'avait pas été payée pour des périodes de présence pendant la nuit. Le syndicat VPOD menace maintenant de porter toute une série de plaintes, car ce cas est un exemple pour la branche entière. Selon ce syndicat, il arrive que des organisations Spitex privées payent des salaires entre

1'200 et 4'000 francs par mois au personnel pour une assistance de 24 heures sur 24, alors qu'elles facturent entre 8'000 et 14'000 francs aux clients.

En apprenant de tels cas, Paul Fritz est agacé à cause de la mauvaise presse qu'ils entraînent et le tort qu'ils font à un service nécessaire et bien utile.

Maintenant, Fritz a réagi. Il se met à disposition comme président d'un groupe de travail au sein de l'association "Zu Hause leben" en vue d'élaborer une convention collective de travail (CCT) pour l'assistance privée aux seniors. Il est prévu que cette CCT entre en vigueur en 2018 et ne fixera pas seulement un salaire minimum de 22 francs à l'heure, mais également les heures de travail et de repos. Toutefois, cette future convention est menacée de devenir un figre de papier, car elle n'entrerait en vigueur pour toute la branche que si au moins la moitié des fournisseurs de services l'acceptent.

Le Conseil fédéral s'occupe aussi des conditions de travail dans l'assistance des seniors. Il veut présenter prochainement un rapport sur la migration dans ce secteur. Le groupe d'experts désigné par le Conseil fédéral est d'avis qu'il y a assez de matière pour agir.

mg

Notice de la rédaction:

Le nom Spitex n'est pas protégé,

l'entreprise d'utilité publique peut être reconnue à son logo:

La Fédération suisse des retraités sur Internet

La Fédération suisse des retraités (FSR) dispose de son propre site Internet depuis peu de temps. La coordination des activités de ses organisations-membres est une des fonctions principales de la FSR. Le site se concentre sobrement sur les indications essentielles qui peuvent leur être utiles.

Le site comprend aussi un historique de la défense des retraités dans la Suisse moderne, unique en son genre. Il s'agit d'extraits compilés de la thèse de doctorant, datée du 22 janvier 2010, de Monsieur Alexandre Lambelet, licencié ès lettres de l'Université de Lausanne

"Entre logiques organisationnelles et vocation militante:

les groupements suisses de défense des retraités en pratique" dont une version est parue en 2014 aux Editions Antipodes à Lausanne ("Des âgés en AG - Sociologie des organisations de défense des retraités", ISBN 978-2-88901-046-2).

On distingue quatre étapes:

- de 1848 à 1914: activités dirigées par des actifs,
- de 1917 à 1948: mise en place d'une politique d'assistance au niveau national,

- de 1948 à 1980: luttes politiques sur le niveau des rentes AVS et la transformation de cette assurance sociale,
- depuis 1980: lutte pour la participation des personnes âgées et contre l'exclusion de leurs prises de position politiques.

Jusqu'au début des années 1960, les personnes âgées étaient absentes du débat, présentes seulement comme des cibles d'actions publiques. Les critiques portaient exclusivement sur la quantité d'assistance dispensée ou sur le montant des rentes, mais la dépendance et la marginalité des personnes âgées ne faisaient pas partie du débat. On comprend les motivations d'un des fondateurs de la FSR, le fribourgeois Joseph Rey, dans ses démarches pour changer cette situation.

L'objectif actuel reste identique: pas seulement parler des personnes âgées, mais leur donner la parole en ce qui les concerne.

Outre l'intérêt de constater l'évolution en ce domaine, cet historique peut fournir des arguments favorables au recrutement de membres.

Adresse du site: www.fsr-srv.ch